5

FRC 5442

MÉMOIRE,

Remis à M. le Comte de Thiars, le 26 mai 1788, par les Membres de la Nobleſſe qui ſe trouvoient à Rennes, & qui l'ont ſouſcrit pour être remis au Roi.

SIRE,

Les miniſtres de votre majeſté ont déployé l'appareil de la guerre au milieu de nos villes ; ils ont fait entendre la voix du deſpotiſme ; ils ont étouffé celle des lois. Ils ont cru que la terreur nous reduiroit au ſilence ; ils ſe ſont trompés.

L'intérêt de la nation, l'intérêt même du ſouverain, exigent que nous faſſions parvenir la vérité aux pieds du trône ; rien ne peut nous empêcher de remplir ce devoir.

Nous ne craindrons pas de dénoncer à votre majeſté des miniſtres qui détruiſent ſon autorité en la compromettant ; qui ſemblent s'efforcer d'affoiblir l'amour que nous lui portons, en attaquant à la fois les propriétés, la liberté des citoyens, & les lois de l'état. Nous venons les accuſer devant votre majeſté, aux pieds du trône qu'ils entourent, & qu'ils parviendroient à ébranler, ſi vos fideles ſujets ne s'empreſſoient de le raffermir. Nous venons dévoiler à votre majeſté les dangers du projet qu'ils ont oſé former.

Les auteurs de ce nouveau projet, convaincus de l'indignation qu'il alloit exciter, ont voulu cacher leur deſſein ſous le maſque de l'intérêt public ;

mais ce voile mal tiſſu, ne pouvoit dérober à la nation le piége qu'on lui tendoit.

L'aſſemblée des notables en dévoilant à vos peuples le déſordre qui régnoit dans les finances, la déprédation que les adminiſtrateurs toleroient, la profuſion & la prodigalité dont ils étoient coupables, avoit excité le zele des parlements. Les refus d'enregiſtrer avoient forcé les nouveaux miniſtres de retirer un édit déſaſtreux, qui repandoit la terreur dans toute la France; le parlement annonçoit de nouvelles oppoſitions, il demandoit l'aſſemblée des états-généraux; il avoit eu le courage d'avouer que les droits dont il uſoit depuis long-temps, n'appartenoient qu'à la nation; voilà ſes torts, voilà les écarts qu'on lui reproche; voilà les crimes qu'on vouloit punir, & que la France entiere appele des vertus.

Le bien public, l'intérêt des juſticiables, n'étoit qu'un faux prétexte qu'on employoit pour colorer un projet déſaſtreux; on vouloit détruire les lois conſtitutives de la monarchie, en écartant les magiſtrats reſpectables qui leur ſervoient d'organe; dépouiller le parlement du droit de vérifier les édits, pour en revêtir la cour pléniere; compoſer ce nouveau tribunal de magiſtrats amovibles, de courtiſans qui tiennent leur fortune de la profuſion des adminiſtrateurs; d'hommes, enfin, choiſis par eux, ſoumis à leur volonté, incapables de leur oppoſer aucune réſiſtance.

C'eſt alors que les miniſtres, maîtres de multiplier les impôts ſans rencontrer d'obſtacles, auroient bientôt épuiſé les dernieres reſſources de la nation; enlevé au peuple le foible néceſſaire qu'on lui laiſſe à peine aujourd'hui; dépouillé les premiers ordres de l'état des droits que la conſtitution leur aſſure; établi, ſous le nom de votre majeſté, le deſpotiſme univerſel, le plus odieux des gouvernements.

Délivrés enfin de la cenſure importune des ma-

THE NEWBERRY LIBRARY

giſtrats qui veilloient ſur eux, les miniſtres auroient pu violer à leur gré les engagements les plus ſacrés, ruiner un jour les créanciers de l'état, mépriſer les réclamations les plus juſtes.

Quelle loi auroient-ils reſpectée après avoir détruit les lois conſtitutives de la monarchie? Quelle crainte auroit pu les arrêter, s'ils avoient réuſſi à ſoutenir l'injuſtice par la force militaire? Il alloit reparoître, cet impôt déſaſtreux, qu'un miniſtre transfuge préſenta aux notables, que ſon ſucceſſeur ne rougit pas de propoſer de nouveau, dont le nom ſeul ſouleva les eſprits, & que la fermeté du parlement avoit repouſſé.

La ruine du peuple alloit être conſommée, elle le ſeroit déjà ſi le courage des magiſtrats, le refus des ducs & pairs & la réclamation générale n'euſſent oppoſé des obſtacles invincibles aux miniſtres coupables, qui l'avoient méditée. Si les ennemis du roi & de la nation avoient exécuté leur déteſtable projet, maîtres de prodiguer les tréſors de l'état aux protégés qu'ils ſoudoyent, aux partiſans qu'ils achetent, ils euſſent entouré votre majeſté de la foule corrompue de leurs complices; ils euſſent écarté la vérité, étouffé le cri du peuple, & perpétué leur crédit pour le malheur de la nation, pour le malheur du ſouverain.

Dans un empire auſſi étendu que la France, les ſoins multipliés du gouvernement obligent trop ſouvent le monarque à remettre ſon autorité entre les mains d'un miniſtre principal, qui gouverne en ſon nom. Diſpenſateur des grâces, ſon pouvoir ſeroit trop dangereux, ſi les parlements ne veilloient ſur les entrepriſes qu'il peut former.

La plus ſage politique ſemble avoir établi ces corps de magiſtrature, qui, ſurveillant les dépoſitaires de l'autorité, ſont toujours prêts à dénoncer à votre majeſté le miniſtre coupable, qui

attaqueroit les droits de la nation, le miniſtre perfide, qui oſeroit trahir le monarque.

Combien les annales ne préſentent-elles pas d'attentats commis par les miniſtres !

Le premier crime des maires du palais, fut de renverſer les lois.

Le ſecond, d'uſurper le trône.

A des époques moins reculées ; le cardinal Balue, ce monſtre d'ingratitude, ne craignit pas de trahir à la fois ſon roi & ſon bienfaiteur.

Le cardinal de Richelieu ne fit couler le ſang le plus illuſtre, n'enchaîna la nation, que pour aſſervir le monarque à ſa volonté.

Le cardinal Mazarin ne ſouleva le peuple, ne priva la France du ſecours d'un héros, que pour piller les tréſors de l'état, & aſſouvir ſon avarice.

Tels ſont les délits que l'hiſtoire reproche à ces dépoſitaires infideles de l'autorité. Mais à quel terme leur audace ſe feroit-elle arrêtée ? quels attentats leur ambition n'auroit-elle pas commis, ſi la vigilance des magiſtrats ne les eût effrayés, ſi leur fermeté ne les eût conſternés ?

Les miniſtres que nous dénonçons, ont formé le projet de dépouiller le parlement du droit d'enregiſtrer, pour écarter l'obſtacle qui réſiſte ſi ſouvent à leur volonté. Tel eſt le but des nouveaux édits, qui n'annoncent que des malheurs pour le peuple, & des dangers pour le monarque : à peine ont-ils été connus, qu'un cri général s'eſt fait entendre.

L'opinion publique, dont la voix commande avec plus de force que celle des miniſtres & des rois ; l'opinion publique a flétri d'avance quiconque accepteroit des places dans cette cour pléniere, dans ces tribunaux déſavoués par la nation, établis contre toutes les lois, fondés ſur les ruines de la vraie magiſtrature. Les ducs & pairs, les anciens magiſtrats, ne commettront pas un parjure à la face

de la nation, qui vient de recevoir, avec applaudiſſement, le ſerment ſacré que leur bouche a prononcé, que leur main a ſigné.

Vainement les miniſtrec menacent leur fortune; l'opinion publique menace leur honneur; la cour pléniere ne ſe formera pas, le projet ne s'exécutera point.

Mais les coupables ſeront-ils impunis? Indignes de la confiance du ſouverain, reſteront-ils les dépoſitaires de ſon autorité? Pour engager votre majeſté à venger ſes peuples, il ſuffit de démaſquer leurs ennemis. Nous avons rempli ce devoir.

Il ne nous reſte qu'à repréſenter à votre majeſté les dangers de l'impunité; c'eſt elle qui donne des incitations aux coupables; c'eſt elle qui permet à l'incapacité de ſolliciter les premieres places; à l'ambition & à la cupidité d'en abuſer ſans crainte; le peuple eſt mal gouverné, le roi eſt mal ſervi; & ce ſont là les ſuites malheureuſes d'un excès d'indulgence.

Vos miniſtres, SIRE, vous ont trompé; tous deux ſont criminels; vos ſujets, pour s'en convaincre, n'ont beſoin que de mettre en oppoſition leur conduite, & le caractere du ſouverain qu'ils chériſſent.

L'économie eſt une des vertus de votre majeſté; & jamais le dérangement des finances ne fut porté à un plus haut degré.

Votre majeſté eſt juſte; & les lois les plus ſacrées ſont violées ſous ſon nom.

Elle chérit ſon peuple; & ſon peuple eſt malheureux.

Elle ne veut gouverner que par les lois; & ſes miniſtres les aboliſſent, pour établir le deſpotiſme.

Au milieu des malheurs dont nous venons de tracer le tableau, notre conſolation eſt de penſer

que c'eſt aux miniſtres ſeuls que nous devons les imputer.

C'eſt en vous, SIRE, c'eſt dans votre équité que nous mettons notre confiance : vous retirerez, oui, nous n'en doutons pas, vous retirerez les édits deſtructifs de la magiſtrature & de la conſtitution de l'état. Les conquérants ont toujours reſpecté les mœurs & les lois des vaincus. Votre majeſté ne traitera pas avec moins de juſtice des peuples qui ont verſé des flots de ſang pour conſerver le ſceptre à ſes ancêtres.

Elle reſpectera nos lois ; elles ſont à la fois la ſauve-garde du peuple, & la baſe la plus ſolide du trône.

Unis par le titre de concitoyens, par l'attachement le plus ſincere à tous les Français ; réſolus à ne ſéparer jamais notre cauſe particuliere de la cauſe commune, ce ſont les intérêts de la France entiere que nous avons défendus.

Les députés des états, ainſi que les commiſſaires, ont déjà porté aux pieds du trône les plaintes particulieres de la Bretagne ; ils ont repréſenté à votre majeſté, que les droits de la province ſont enfreints, que la capitale eſt ruinée, qu'une foule de citoyens ſont dépouillés de leur état, & de leur fortune, qui ne tient qu'à cet état ; qu'une multitude de familles honnêtes eſt réduite à la mendicité.

Nous nous permettrons ſeulement de rappeler à votre majeſté, que le premier devoir, le premier ſerment du ſouverain, eſt de procurer la juſtice à ſes peuples ; que ce ſerment eſt violé, quand on leur donne des juges ignorants ou ſuſpects : nos fortunes, SIRE, nos vies, notre honneur dépendent de leurs jugements ; quel intérêt plus puiſſant peut jamais nous animer ?

Nous ſupplions votre majeſté de rétablir le parlement dans ſon intégrité, de rappeler à leurs fonc-

tions des magiſtrats que leurs vertus & leurs malheurs rendent ſi dignes de la vénération publique.

Ecartés des nouveaux tribunaux par la voie de l'honneur, ils emporteroient avec eux les regrets & la confiance, tandis que ceux qui leur ſuccéderoient, n'inſpireroient que terreur, défiance & indignation.

Des miniſtres n'ont pas craint de conſeiller à votre majeſté de donner à la fois, dans tout le royaume, à la juſtice civile & criminelle, une ſuſpenſion indéfinie ; & de livrer ainſi la ſociété entiere à tous les déſordres que la juſtice ſeule peut réprimer.

DAIGNEZ, SIRE, daignez recevoir, avec bonté, nos reſpectueuſes réclamations ; elles renferment le vœu unanime des citoyens. Dans une circonſtance moins critique, nous euſſions attendu le moment où la nation doit s'aſſembler ; mais la conſtitution, mais l'autorité ſouveraine ſont en danger ; & notre zele ne connoît point de délai. C'eſt ainſi que nous nous réuniſſons toujours pour combattre les ennemis de la France, moins dangereux pour votre majeſté que des miniſtres coupables.

LA commiſſion intermédiaire avoit adreſſé au roi une lettre, dans laquelle elle réclame les privileges de la province ; & elle a reçu une réponſe du premier miniſtre, en date du 18 mai, conçue en ces termes :

LE roi a lu, meſſieurs, la lettre que vous lui avez adreſſée. Sa majeſté examinera, dans ſa ſageſſe & ſa juſtice, le mémoire que MM. vos députés lui ont préſenté, & celui qu'ils ſe propoſent de lui remettre ; & vous devez être perſuadés de l'intention où eſt ſa majeſté de conſerver à la province tous ſes privileges ; ſoyez auſſi perſuadés, meſſieurs, de l'attention particuliere que je

donnerai à ce mémoire, ainſi que de tous les ſentiments avec leſquels j'ai l'honneur d'être.

LA commiſſion a écrit de nouveau, au principal miniſtre, une lettre, en date du 28 de ce mois, dont voici la teneur :

Monſeigneur, nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous faites l'honneur de nous aſſurer que l'intention du roi eſt de conſerver à la Bretagne les privileges qui lui appartiennent ; que ſa majeſté a lu nos repréſentations ; qu'elle les examinera, ainſi que le mémoire qui lui a été préſenté par les députés, & ceux qu'ils ſe propoſent de lui remettre. Nous ne doutons pas, Monſeigneur, des intentions du roi ; & plus ſes peuples en ſont perſuadés, plus ils voient, avec étonnement, le plan deſtructeur ſurpris à ſa juſtice & à ſa bonté. Les édits enregiſtrés d'autorité, n'attaquent point de ſimples privileges ; ils frappent notre conſtitution même, & celle de la monarchie. Nous devons au roi la vérité. Le ſyſtême nouveau qu'on veut introduire, annonce une ſubverſion générale. La Bretagne ne la voit pas avec moins d'effroi que le reſte du royaume. Attachée à ſes droits, elle l'eſt également aux lois de l'état, à la gloire du ſouverain, à l'intérêt public ; jamais, Monſeigneur, on ne parviendra à iſoler ſes réclamations.

Sa majeſté veut lui conſerver ſes droits ; & tandis que vous donnez, en ſon nom, cette aſſurance poſitive, on anéantit, dans le fait, les engagements que renferment les articles 22 & 23 de notre contrat ; on diſperſe les cours ſouveraines, on détruit l'ordre judiciaire ; & au moment même où nous écrivons, le temple de la juſtice eſt transformé en un corps de garde. Les titres de la province & ceux des particuliers, ſont à la merci d'une troupe de ſoldats. Nous attendons avec une ſollicitude inſéparable d'un auſſi grand intérêt, le prompt rétabliſſement de l'ordre public ; il ne peut avoir lieu que par le retrait des édits qui répandent une conſternation univerſelle ; nous ne ceſſerons de le réclamer de la juſtice du roi. Nous, &c.